

SC

04b

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal du 9 novembre 2017**

L'an deux mille dix sept, le 9 novembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 octobre 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Nicole VENNEMAN
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE

Cécile GAVEL
Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
David TELATYNSKI
Robert GERARD
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : M. NIHOARN à M. LIEFHOOGHE ; M. VALLERAND à M. CAZE ; M. LAPERSONNE à M. KRIF ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme REES à Mme GAUDEFROY.

Absents : Mmes PHOYU, DEFRUIT, GRAVIER, M. BRUNEAUX

Secrétaire de séance : M. DEJOYE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Membres présents..... 24
Absents ayant donné mandat de procuration..... 05
Absents.....04
Votants.....29

Délibération 2017 - 184**04 - PERSONNEL MUNICIPAL****b) Application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) aux cadres d'emplois des Adjoints Techniques et Agents de Maitrise Territoriaux**

Par délibération en date du 08 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour les cadres d'emplois suivants :

- Attachés
- Rédacteurs
- Educateurs des APS
- animateurs
- Adjoints administratifs
- ATSEM
- Opérateurs des APS
- Adjoints d'animation
- Adjoints du patrimoine


L'arrêté ministériel du 16 juin 2017 paru au Journal Officiel du 12 août 2017, permet l'application de ce régime indemnitaire aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux.


Considérant qu'il y a lieu d'appliquer ce régime indemnitaire et vu l'avis du Comité Technique en date du 12 décembre 2016 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission finances-numérique,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide :
 - d'appliquer le RIFSEEP aux cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2018, dans les conditions et selon les modalités fixées par la délibération du 08 février 2017,
 - de prévoir le maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
 - de revaloriser automatiquement les primes dans les limites fixées par les textes de référence,
 - d'inscrire les dépenses correspondantes au budget, dans les limites fixées par les textes de référence.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 15/11/2017
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 novembre 2017
Le Maire,

Marcel LALONDE.

